

PROCES VERBAL

du conseil municipal du 8 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit du mois d'octobre s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, le conseil Municipal de Varennes-Changy sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU

Convocations adressées individuellement par écrit et par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le 4 octobre 2021

Affichage en mairie : le 4 octobre 2021*

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Evelyne COUTEAU - M. Joël DAVID 1^{er} Adjoint - Mme Patricia MATZ 2^{ème} Adjointe - M. Thierry CRESCENCE 3^{ème} Adjoint – Mme Laurence CABRERA 4^{ème} Adjointe - Mme Anne HERBRETEAU – M. Mehdi GIE – Mme Patricia REAL – Mme Sandrine VAYSSE – M. Walter WHITE –M. Jean-Marie CHARENTON – M. Marc BOUWYN

ABSENTS EXCUSES : M. Michel GENDRAUD (Pouvoir à M. Thierry CRESCENCE) – Mme Josseline TURBEAUX (Pouvoir à M. Marc BOUWYN).

ABSENT : M. Luc ROUSSEAU

Madame Laurence CABRERA a été nommée Secrétaire de Séance

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Le quorum est constaté.

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal. M. BOUWYN va enregistrer le conseil via son téléphone.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021

- **Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal à 14 voix.**

II. COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE ENTRE LE 11 SEPTEMBRE ET LE 8 OCTOBRE 2021

2021	DÉPENSES COMMUNE			
	PRIX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	COMPTE
B85N°622	1214,58	SOCCOIM Location conteneur		611
B86N°624	900,00	SALEH Tammam Réparation travaux chaudière		62871
B91N°660	2480,16		GARAVOGLIO Réparation ponton étang	2128/2315
B91N°664	1307,60		PROTEC'HOME Fourniture et pose alarme	2188
B91N°665	3285,60		FRICOM armoire froide restaurant scolaire	2315
B92N°670	369,60	HEAU Double vitrage sur porte école primaire		615221
B92N°671	384,00	ESPACE 2000 Location mini-pelle		615231
2021	DÉPENSES EAU/ASSAINISSEMENT			
	PRIX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	COMPTE
B20N°117	253,72	Vauvelle Réparation fuite rue de Nogent		6156
B21N°121	3930,00	SEIT Hydreau Visite de maintenance poste relevage		611
B21N°125	1863,00	ESPACE 2000 Réparation fuite d'eau (fougères, bois des haies,...)		61523

III. DÉLIBÉRATION

1 – RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DE DEMANDE DE CLASSEMENT EN ZORCOMIR:

La commune n'est pas dans la liste des Communes concernées par la ZORCOMIR le bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique invite le conseil municipal à retirer la délibération N°2021-09-06 prise en conseil municipal du 10 septembre 2021 demandant le classement de la commune de Varennes Changy en Zone de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural (zorcomir).

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce « favorable » pour retirer la délibération N°2021-09-06 prise en conseil municipal du 10 septembre 2021 demandant le classement de la commune de Varennes Changy en Zone de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural (zorcomir).**

2 – RÉVISION DU RIFSEEP DES AGENTS DE LA MAIRIE DE VARENNES CHANGY APRÈS AVIS DU COMITE TECHNIQUE :

Le comité technique du Centre de Gestion dans son avis rendu lors de la séance du 16 septembre 2021 souligne que le Comité doit être saisi préalablement. La délibération N°2021-06-04 du 11/06/2021 n'est donc pas règlementaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, maintien les termes de la délibération 2021-06-04 pour :

- **La révision** des montants maximum et minimum de l'IFSE pour les groupes de fonctions comprenant des agents en poste selon le barème indiqué dans la délibération N°2021-06-04 du 11/06/2021.

- **L'instauration** du complément indemnitaire annuel selon le barème indiqué dans la délibération N°2021-06-04 du 11/06/2021.

Arrivée de M. Luc ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

3 – AUTORISATION DE RÉALISER L'ACHAT DE PARCELLES RUE DU PORTEAU ET RUE DE LORRIS :

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de réaliser l'achat de deux parcelles situées :

Rue du Porteau : afin d'agrandir le parking de la maison médicalisée et ainsi offrir plus de places aux consultants

Rue de Lorris : afin d'obtenir une bande le long de la Maison des Associations permettant l'accès tampon d'évacuation des eaux usées et pluviales.

M. Marc BOUWYN demande que soit séparées en deux délibérations l'autorisation de réalisation de l'achat des parcelles. M. Marc BOUWYN demande si les travaux ont été chiffrés. Les travaux n'ont pas encore été chiffrés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (3 abstentions : M. BOUWYN (*2), M. CHARENTON - 12 favorables), autorise Mme le Maire à réaliser l'achat de la parcelle située rue du Porteau pour agrandir le parking de la maison médicalisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mme le Maire à réaliser l'achat de la parcelle située rue de Lorris pour obtenir la bande située le long de la Maison des Associations.

4 – TAXE D'AMÉNAGEMENT POUR 2022 :

Il est rappelé que la taxe d'aménagement doit être votée avant le 30 novembre 2021.

Elle est composée de 2 parties : la part communale de 1 à 5% et la part départementale de 1 à 2.5% ;

La taxe a été votée à Varennes-Changy le 14 octobre 2011 et révisée en 2015 selon les modalités suivantes :

- Taxe d'aménagement au taux de 5% sur les secteurs du Plan Local d'Urbanisme en 1AU et 2AU
- Maintien sur le reste du territoire communal au taux de 3% ;

Le conseil municipal maintient ces taux depuis 2015, chaque année.

Mme Laurence CABRERA demande le taux des autres communes et fait remarquer que le montant est peu élevé sur Varennes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, maintient les taux de la taxe d'aménagements :

3% sur le territoire communal

5% sur les secteurs du Plan Local d'Urbanisme en 1AU et 2AU

IV. INFORMATIONS DIVERSES

I. DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE JOUXTANT LE CIMETIÈRE PAR UN ADMINISTRÉ.

Un administré informe le conseil de son souhait de devenir acquéreur d'une parcelle jouxtant le cimetière, rue de St Hilaire. Cette parcelle est une partie non clôturée du terrain dont la Mairie s'est acquittée pour l'agrandissement du cimetière. L'administré n'avait pas été convoqué lors du bornage, malgré la mitoyenneté avec ce terrain. Elle aurait alors pu exprimer son souhait de devenir acquéreur dans le but d'aligner sa propriété.

II. RAPPEL DES RÈGLES DÉROGATOIRES SUR LA RÉUNION DES ORGANES DÉLIBÉRANTES

Mme le préfet a pris un décret instaurant le port du masque obligatoire du 11 octobre au 11 novembre pour les personnes de plus de 11ans dans les lieux extérieurs ouverts aux publics amenant une forte densité de fréquentation et pour lesquels la distanciation physique n'est que peu respectée.

III. DISPOSITIF DE REMBOURSEMENT DES SOMMES CORRESPONDANT AUX FRAIS DE GARDE OU D'ASSISTANCE DES ELUS DES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

Il est mis en place un dispositif de remboursement des frais de garde pour les élus confrontés dans l'exécution de leur mission à la nécessité de faire garder leurs enfants ou leurs parents âgés. La demande sera soumise à délibération par le conseil municipal

IV. VISITE CENTRALE DE DAMPIERRE

Les membres du conseil ainsi que les administrés de la commune sont invités à visiter la Centrale de Dampierre. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie afin d'organiser la visite de la Centrale.

V. ENQUETE PUBLIQUE PHOTOVOLTAÏQUE

Mme le Maire rappelle qu'une enquête publique a débuté pour le projet de panneau photovoltaïque sur un terrain délaissé et enclavé appartenant à l'APRR.

VI. VITESSE RUE DE NOGENT

La mairie a reçu de nombreuses plaintes récurrentes de riverains de la Zone à 70km/h rue de Nogent.

Dans le cadre de ses fonctions de Police Mme le Maire informe le conseil qu'un arrêté repassant la vitesse à 50km/h dans cette zone entrera en vigueur dès la mise en place des panneaux. Une campagne d'information débutera immédiatement pour en informer les Varennois.

M. Meddy GIE demande pourquoi la vitesse avait été mise à 70km/h. Le département n'a pas répondu clairement à cette interrogation.

M. Marc BOUWYN signale que sans changement de la configuration de la route il n'y aura pas de respect de la vitesse.

Mme le Maire rappelle que des véhicules agricoles plus larges prennent cette route.

VII. TRACTEUR

Parmi les nombreux devis étudiés, un tracteur-épareuse sort du lot. La préfecture en est propriétaire et une entreprise de Pithiviers en est utilisatrice. Le tracteur a 4000h et l'épareuse 3000h. Le coût final est encore à calculer avec la reprise et les subventions possibles.

V. EXPRESSION DES CONSEILLERS

Mme Laurence CABRERA informe le conseil de l'avancée du Marché du Goût qui se tiendra le 17 octobre sur le parking de l'église. La météo devrait être clémente. De nouveaux participants ont souhaité venir. Le nombre d'exposants est équivalent aux précédentes manifestations. La manifestation entre dans le cadre de l'arrêté préfectoral instaurant le port du masque obligatoire.

M. Thierry CRESCENCE informe le conseil que, le contrat, eaux et assainissement avec SEIT, a été résilié, et qu'un contrat, eaux et assainissement avec SOC, a été signé.

La séance est levée à : 21h30